



La Gazette du Dombief

Bulletin d'information publié par la Mairie de Chaux du Dombief - N°3 / Mai 2021

EDITO

On peut considérer que ce nouveau numéro de la Gazette est placé sous le thème du civisme et des incivilités. Ce n'est pas le rôle qu'un élu préfère endosser mais, comme le dit l'adage, parfois « les choses vont encore mieux en le disant ». De quoi parle-t-on ? De petites choses qui gâchent la vie des habitants au quotidien et face auxquelles la municipalité n'a pas toujours les moyens d'agir : vitesses excessives dans le village, encombrants déposés à coté des bacs de tri, nuisances sonores, déchets laissés dans la nature, non respect des bâtiments communaux... Nous ne baissons pas les bras et vous découvrirez quelques initiatives : un point d'apport des déchets verts, l'installation à titre expérimental d'un radar de vitesse, la mise en place d'une journée citoyenne.

Par ces quelques lignes, je ne voudrais pas laisser croire qu'il ne fait pas bon vivre à la Chaux.

Chacun peut participer à l'amélioration de cette qualité de vie et nous comptons sur vous.

**Géraldine Bulone
2ème adjointe**

ANCIENNE DÉCHARGE COMMUNALE

Nous venons de constater que des dépôts d'ordures ont été effectués sur le site de l'ancienne décharge communale.

Cette dernière avait donné lieu à une plainte il y a quelques années. Le site avait été nettoyé notamment avec le soutien des habitants dans le cadre d'une journée citoyenne en septembre 2019. Un arrêté municipal interdit le dépôt d'ordures sur le site et jusqu'à présent cet arrêté était respecté.

La situation était donc satisfaisante et le résultat obtenu était largement salué.



Qui, de nos jours, trouve normal de jeter des déchets dans la nature?



Plus que jamais, adoptons les bons gestes : ayons le réflexe de nous rendre à la déchetterie

Responsable de la publication : Claude Pilloud
Rédaction : Commission Communication et Culture
Imprimé par nos soins

UN GESTE POUR LA PLANÈTE

A partir du mois de juin, un point d'apport des déchets verts sera mis en place sur la commune.

Il se situera derrière la chaufferie communale (accès par le chemin de la gare). Il sera possible d'y déposer des déchets de tonte et de petits branchages. Une solution pour le dépôt des cendres est à l'étude. Le bon fonctionnement de ce point d'apport dépend du respect des règles par chacun.

Pour des déchets verts importants en volume et en taille, comme pour les encombrants, il convient de les déposer à la déchetterie de la Savine qui est ouverte du lundi au samedi de 8h15 à 12h45 et de 13h15 à 17h.

L'ACTIVITÉ CONTINUE POUR CHAUX DU BONS PIEDS



Malgré le contexte, les marches hebdomadaires ont repris en fonction de la météo (et dans le respect des gestes barrières). La sortie à Théoule sur Mer, située dans le magnifique massif de l'Estérel, prévue pour le week-end de l'Ascension a été reportée au 21 et 23 mai 2022 et la sortie dans les Alpes du 18 au 20 juin a été maintenue .

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le fonctionnement de la bibliothèque reste inchangé et les horaires habituels sont donc en vigueur :

Tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 14h à 16h

Tous les samedis de 10h à 12h.



AUX URNES CITOYENS

Les élections régionales et départementales auront lieu le 20 et 27 juin.



Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

En raison du double scrutin, il faut un nombre important de personnes pour tenir le bureau de vote. Si vous souhaitez être volontaire pour devenir assesseur, pour l'un ou l'autre tour, merci de prendre contact avec la mairie au 03 84 60 14 11 ou par mail (mairie-chauxdudombief@wanadoo.fr).

UNE NOUVELLE CROIX POUR LA CHAPELLE D'ILAY

L'association Espérance Nature et Patrimoine a financé et mis en œuvre le remplacement de la croix devant la chapelle d'Ilay dont l'installation a eu lieu fin février. Merci à l'association, à Georges Pilloud et à Lionel Grosfilley, artisans de cette opération.



UN AUTRE GESTE POUR LA PLANÈTE... ET LES RIVERAINS

Il est demandé d'effectuer les dépôts du verre dans les bacs prévus à cet effet entre 8h et 20h pour la tranquillité des riverains. En effet, le dépôt du verre est source de nuisances sonores et on constate des dépôts à des heures indues.

A noter : tous les emballages en verre se recyclent (bouteilles, pots, bocaux). Inutile de les nettoyer, ou d'enlever les étiquettes et collerettes, il faut simplement les jeter bien vidés.



BELLE INITIATIVE DES HABITANTS DU QUARTIER DE LA VALLIÈRE

Ce sont cinq habitants du quartier de la Vallière qui se sont retrouvés, deux après-midi de suite au cours du mois d'avril, sous la houlette de Jean-Paul Michel et Christian Bouillet, pour embellir leur environnement. En effet, il a bien fallu 2 après-midi pour venir à bout des branchages issus de l'élagage le long de la route de la Vallière suite au passage du lamier sur les bords des chemins. Merci à eux!

RESTER INFORMÉ AVEC LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Il n'y a pas que la Gazette du Dombief, n'hésitez pas à vous connecter au site internet de la commune par exemple pour :

- suivre les informations au fil de l'eau (modification d'horaires, relais d'informations préfectorales, ...),
- retrouver les photos du village « sous la neige »,
- connaître et télécharger le menu de la cantine,
- suivre l'avancée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

SECURITE ROUTIERE

Depuis le 1er mai, un radar est fixé à hauteur du 31 rue des Saillards. Malgré l'entrée en agglomération et la signalisation réduisant la vitesse, on constate, sur la portion du village correspondant à la D 678, que la vitesse des véhicules est excessive.

En vue d'une éventuelle acquisition d'un radar pédagogique et afin d'en étudier l'efficacité, en partenariat avec le bureau de la sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires (DDT), il a donc été décidé de mettre en place une expérimentation.

Celle-ci se compose en 3 phases:

- mise en place d'un radar-analyseur de vitesse pour enregistrer les vitesses dans le but de faire un état des lieux,
- ajout d'un radar pédagogique avec panneau lumineux tout en continuant le relevé des vitesses,
- dépose du radar pédagogique et poursuite des enregistrements des vitesses pendant 2 semaines.

Le Conseil municipal attend également de cette action une sensibilisation générale à la sécurité routière.

***N'oublions pas qu'au centre du village,
une « zone 30 » est en place et qu'il convient donc de
« lever le pied ». Dans les autres secteurs du village,
modérons notre allure!***



LES BANDEROLES SONT LÀ!

L'information parvenue dans toutes les boîtes aux lettres du village : une zone de tranquillité pour les milieux naturels entre les lacs d'Ilay, du Petit et du Grand Maclu a été instaurée depuis le 15 avril.

Cette zone, que les promeneurs sont appelés à respecter en n'y pénétrant pas, est matérialisée par des banderoles qui ont bel et bien été mises en place.



ON COMPTE SUR VOUS!



Commune de Chaux du Dombief

JOURNÉE CITOYENNE



ENVIE D'AGIR ?



Participer à l'opération **citoyenne de nettoyage** pour prendre conscience de l'importance de **préserver** notre **cadre de vie.**

Embellissement du stade, court de tennis et le **fleurissement** du village



Annulation
en cas de pluie

Pensez à apporter
vos GANTS

Respect des gestes barrières
Port du masque



Les enfants sont sous
la surveillance des parents

SAMEDI 29 MAI à 9h
Rendez-vous
au terrain de foot



CHAUX DU DOMBIEF